



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

**En exercice :** 23  
**Présents :** 17  
**Excusés :** 5  
**Absents :** 1

**Date de la convocation :**  
24/09/2025

**Président de séance :**  
Michel BERTHET

**Secrétaire de séance :**  
Céline CARREIRO

**Rapporteur :** Michel BERTHET

**N° interne de l'acte :** 2025-38

Lundi 29 septembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET.

**Membres présents :**

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT (donne pouvoir à : Christèle DUMONT-PLATEL), Ludovic MORAND (donne pouvoir à : Julien STOYE), Jean-Luc PAQUELIER (donne pouvoir à : Michel BERTHET), Coralie SANGOY-LUTAUD (donne pouvoir à : Fabienne FARGEOT-MENEZES), Anne-Sophie MANIGAND (donne pouvoir à : Nathalie DUMORD)

**Membres Absents :**

Ludivine DE OLIVEIRA LEONES

**Objet: Convention de mise à disposition à titre gratuit**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par l'association « Amitié et Loisirs » en date du 1er septembre 2025 relative à la mise à disposition gratuite du local situé 165 rue de la Cité Fleurie 71680 Crêches-sur-Saône ;

Considérant que la bibliothèque municipale a libéré ledit local ;

Considérant que l'association « Amitié et Loisirs » poursuit un intérêt communal en permettant de susciter, développer, soutenir et créer toutes réalisations sociales et de loisirs au profit des personnes âgées de la commune ;

Considérant qu'il convient, pour encadrer cette mise à disposition, d'établir une convention fixant les droits et obligations des parties ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver** la convention de mise à disposition gratuite entre la commune et l'association « Amitié et Loisirs », dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre,

Le Maire,  
Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,  
Céline CARREIRO

